



DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2024 – 14

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 20 FEVRIER 2024

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 04 juin 2024 en présentiel à Chambéry et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Kléber SILVESTRE, Premier Vice-Président, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,


Approuve

- **Le compte-rendu de la séance du 20 février 2024**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée à Chambéry et par visioconférence, le 04 juin 2024

Le Premier Vice-Président



**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE

Kléber SILVESTRE



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54

www.vanoise-parcnational.fr • accueil@vanoise-parcnational.fr